

[Aménagement urbain] La révision du PLU en cours

Ville de Janzé

Le bureau d'études PLANEN qui accompagne la commune dans la procédure de révision du PLU travaille actuellement sur la phase diagnostic. **Le diagnostic doit permettre de mettre en évidence les forces et les faiblesses du territoire sur l'ensemble des thématiques relatives à l'aménagement** (habitat, consommation foncière, patrimoine bâti, patrimoine naturel, déplacements, économie, agriculture, équipements publics...).

Ce diagnostic est une base essentielle à la définition d'un projet de territoire qui sera formalisé ensuite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et qui devra répondre aux enjeux de demain.

La phase diagnostic engagée se poursuit en ce début d'année 2025 avec notamment la réalisation de l'inventaire du patrimoine végétal (haies bocagères, boisements, arbres remarquables...) **et des zones humides** (mares, bordures de plans d'eaux, prairies humides...). Cet inventaire permettra de répertorier ces espaces et de définir leurs rôles : climatique, hydraulique, biodiversité, paysage, énergie...

L'objectif de cet inventaire est de :

- connaître le patrimoine bocager et le fonctionnement des écosystèmes
- améliorer la connaissance des zones humides au regard des nouveaux textes réglementaires
- trouver la juste protection pour permettre l'évolution des activités tout en conservant un bon fonctionnement écologique et un cadre de vie

Les différentes étapes de l'inventaire :

1. Le cabinet Hardy Environnement sera chargé de réaliser l'inventaire. Après une première phase d'étude bibliographique et de photo-interprétation, le cabinet sera amené à passer sur certaines parcelles privées entre les mois de janvier et d'avril afin de prospector l'ensemble des éléments pré-identifiés.
2. Après réalisation de cet inventaire terrain, les cartes des inventaires seront mises à la disposition du public afin que chacun puisse faire part de ses remarques. Les dates de cette mise à disposition vous seront communiquées ultérieurement.
3. A la fin de la procédure, l'inventaire sera pris en compte dans les différentes pièces du futur PLU

En concertation avec la population

Une réunion publique sera organisée le 6 mars à 19h à La Lande au Brun afin de présenter la phase diagnostic de la révision du PLU. Toutefois, le service urbanisme reste à votre disposition pour tout renseignement concernant ce dossier.

Registre de concertation

Un registre de concertation est mis à disposition à l'accueil des services techniques.

Les observations peuvent également être transmises par courrier ou par mail à plu@janze.fr en précisant en objet "**Concertation Révision du PLU**".

rgba(255,255,255,1)